



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du Lundi 16 décembre 2024

18 heures 30 – Salle du conseil (Mairie)



L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre 2024 à 18h30, avec l'accord des membres du conseil, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie, dans la salle du conseil, sous la présidence de :

Madame Christine GUILLETTE, Maire de Marolles en Brie

Etaient présents MM les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mmes Christine GUILLETTE, Florence LANTENOIS-BERTHEAU, Brigitte RIVAL, MM. Boris LIGONNIERE, Georges MASSELIS, Serge MEIGNEN, Frédéric DEVARREWAERE,

ABSENTS EXCUSES : Sylvie BEN ITHA (pouvoir à Florence BERTHEAU), Elisabeth KADI (pouvoir à Boris LIGONNIERE), Bernard ANDRE (pouvoir à Christine GUILLETTE), Patrick MOIREAU

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame BERTHEAU Florence

Nombre de Conseillers Municipaux	
En exercice :	11
Présents :	7
Pouvoir :	3
Votants :	10

Date de convocation : le 9 décembre 2024

Date d'affichage : le 18 décembre 2024

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

✓ Le procès-verbal de la séance de novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1 - Délibération N° 2024-12/24 : Demande de subvention DETR 2025 – 2^{ème} tranche vidéo-protection

Madame le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 a pour objet la phase 2 de la mise en place du système de vidéo protection d'un montant estimé à 181.334,75 € HT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la nécessité d'installer des caméras de vidéo-protection

Considérant la possibilité de solliciter une DETR 2025 pour le projet de vidéo-protection (phase 2) d'un montant de 181 334,75 euros HT ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés :

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025.
- **ARRETE** les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics : demande de 59 695,40 euros HT soit 32,92 % de 181 334,75 euros HT.
- **APPROUVE** le projet d'investissement correspondant selon le tableau joint à cette délibération.
- **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière auprès de Monsieur le Préfet au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2025.

2 - Délibération N°2024-12/25 : Acceptation convention d'honoraires pour suivi des travaux d'installation de la vidéo-protection

Madame le Maire soumet au vote l'approbation de la convention d'honoraires proposée par la société ADWYSE dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés,

- **Accepte** la convention d'honoraires proposée par la société ADWYSE pour la maîtrise d'œuvre et le suivi des travaux d'exécution relatif à la fourniture, l'installation et la mise en service d'un dispositif de vidéo-protection urbaine, d'un montant de 9 235,00 € HT.
- **Donne** toute latitude à Madame le Maire pour signer ladite convention.

3. Divers

- **Vœux du conseil municipal le 19/01/2025** : La population sera invitée à la cérémonie des vœux le 19/01/2025 à 11h30 à la salle des fêtes.
- **Achats de tables et chaises pour la pièce située dans le bâtiment école/mairie** (servant aux professeurs des écoles, aux élections....) : devis demandés à Altrad et acceptés par les membres du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 19 heures 30 minutes.



